

école nationale
supérieure
d'architecture
de **paris-belleville**

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2022

Etaient présents :

Jean-François Renaud, Président

Collège des enseignants et chercheurs : Raphaël Fabbri, Béatrice Jullien, André Lortie, Miguel Macian, Pascale Richter

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : Arnault Labiche, Anabel Mousset

Collège des étudiants : Louana Lioud, Véronique Turgeon

Collège des personnalités extérieures : Pierre Champenois, Pascal Dayre

Etaient excusés :

Collège des enseignants et chercheurs : Jean-Paul Midant pouvoir donné à André Lortie,

Collège du personnel des filières administrative, technique et scientifique : David Traclet pouvoir donné à Arnault Labiche

Collège des étudiants : Léa Carbonneau

Collège des personnalités extérieures : Antoine Aubinais, pouvoir donné à Pierre Champenois, Jack-Yves Bohbot, Véronique Chatenay-Dolto, Pascale Guedot, Roger Madec, Alexandre Maîtrot de la Motte, Frédérique Pain pouvoir donné à Pascal Dayre

Assistaient sans voix délibérative :

François Brouat, Directeur

Solenn Guevel, Présidente du CPS,

Guy Lambert, Vice-Président du CPS

Isabelle Michard, représentante du DRAC Ile-de-France

Chantal Bonnefoy, Adjointe au Contrôleur budgétaire

Florence Bougnaud-Vedel, Agente comptable (en visio-conférence)

Assistaient à titre d'experts :

Pascal Dal Pont, Directeur adjoint, Ronald Amétis, Directeur Financier (en visio-conférence), Murièle Fréchède, Directrice des études, Paule Immath, Directrice des RH et des moyens de fonctionnement, Sandrine Olivier, Assistante de direction

Le Président ouvre la séance à 14 heures 10 et constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour est rappelé :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2022
2. Budget initial 2023,
3. Présentation du plan d'actions 2023 en matière de contrôle interne comptable et budgétaire,
4. Voyage pédagogique à Siem Reap (Cambodge) : contribution de l'École pour le voyage des 9 étudiants,
5. Ouverture de l'éméritat aux maîtres de conférences titulaires de la HDR :
6. Octroi d'une subvention de 6 000 € pour l'aide à la publication de l'ouvrage : " *De quoi l'urbanisme est-il le projet ?*" d'André Lortie.
7. Conditions d'admission sur sélection des étudiants entrant en 1ère année de licence à la rentrée 2023
8. Questions diverses et informations :
 - a) Analyse et amélioration de l'empreinte environnementale de l'ENSA Paris Belleville
 - b) Rapports de l'IGAC et de l'IGESR sur « les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les ENSA » ;
 - c) Archi-folies JO 24 au Parc de la Villette ;

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 6 octobre 2022 :

Envoyé avec la convocation à la présente réunion.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°1 :

Les membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville approuvent le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 6 octobre 2022.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

2. Budget initial 2023

L'ensemble des documents relatifs au budget initial 2023 (note de l'ordonnateur et annexes) a été transmis par courriel aux membres du Conseil d'administration.

Jean-François Renaud introduit ce point en précisant que la proposition de budget présentée par M. Ronald Amétis, directeur financier de l'Ecole, pour l'année 2023 est très fortement marquée par l'augmentation de la facture énergétique qui impacte les prévisions de dépenses, même si de nombreuses inconnues rendent cet exercice de prévision difficile.

Ronald Ametis intervient en visioconférence. Il prend la parole pour informer de l'arrivée de la pré notification la veille qui présente une progression de 8,25 %.

Le projet de budget initial présenté pour 2023 a été élaboré en tenant compte des effets attendus de la crise énergétique.

Il est établi à **6 088 757 € en CP** (2 544 487 € en personnel, 2 247 420 € en fonctionnement, 418 850 € en intervention et 878 000 € en investissement). Il est en progression de 464 150 € (soit + 8,25 %) par rapport au budget initial 2022 (**5 624 606 €**), et de 118 978 € (soit + 4,17 %) par rapport au budget rectificatif 2022 (**5 844 751 €**).

Cette progression des dépenses au BI 2023 par rapport au BI 2022 est due principalement à un ajustement de l'enveloppe de fonctionnement (+ 191 259 €) et un maintien à un niveau élevé de l'enveloppe d'investissement (+ 270 000 €). Parallèlement les recettes, en légère augmentation en 2023, s'inscrivent dans la continuité de l'exercice 2022.

1. Autorisations d'emplois

Tableau 1

L'établissement bénéficie à ce jour d'un plafond de 69,5 ETP en LFI et de 3 ETP hors plafond correspondant à des contrats aidés.

La masse salariale inscrite au budget initial représente 42 % du budget de l'établissement et s'élève à 2 511 723 € à laquelle s'ajoutent 32 757 € pour l'indemnisation des dossiers de chômage, la médecine de prévention, les actions sociales.

2. Autorisations budgétaires

Tableaux 2 et 3

Le tableau 2 « Autorisations budgétaires » présente un solde déficitaire de 877 920 €.

Il tient à une programmation d'investissement à hauteur de 878 000 € financés sur les ressources propres de l'établissement (voir tableau 6).

Le choix de la présentation d'un budget en déficit n'affecte pas sa soutenabilité compte tenu de la situation très favorable du fonds de roulement et de la trésorerie de l'établissement.

Les prévisions de recettes apparaissent en hausse, soit + 98 876 € par rapport au BI 2022.

Cette hausse s'explique principalement par la compensation de la hausse du point d'indice des personnels contractuels à hauteur 3,5 % par le MC, soit une enveloppe de 55 108 € et par une augmentation de la fiscalité affectée (+ 22 888 €).

Par rapport au BI 2022 :

- l'enveloppe « personnel » augmente de 29 510 € (soit + 1,17 %)
- l'enveloppe « fonctionnement » augmente de 191 259 € (soit + 9,30 %)
- l'enveloppe « intervention » baisse de - 26 618 € (soit - 5,98 %)
- l'enveloppe « investissement » atteint 878 000 € (soit + 44,41 %)

Le tableau ci-après résume le budget initial 2023 en le comparant au budget initial 2022 et au budget rectificatif 2022 (en CP) :

En CP

Personnel	Dépenses	Ecarts	(%)
Budget initial 2023	2 544 487		
Budget initial 2022	2 514 977	29 510	1,17 %
Budget rectificatif 2022	2 542 531	1 956	0,08 %

Fonctionnement	Dépenses	Ecarts	En %
Budget initial 2023	2 247 420		
Budget initial 2022	2 056 161	191 259	9,30 %
Budget rectificatif 2022	2 088 812	158 607	7,59 %

Intervention	Dépenses	Ecarts	En %
Budget initial 2023	418 850		
Budget initial 2022	445 468	-26 618	-5,98 %
Budget rectificatif 2022	390 003	28 847	7,40 %

Investissement	Dépenses	Ecarts	En %
Budget initial 2023	878 000		
Budget initial 2022	608 000	270 000	44,41 %
Budget rectificatif 2022	823 405	54 595	6,63 %

Budget total	Dépenses	Ecarts	En %	Subv / autres ressources	Recettes	Ecarts	En %
Budget initial 2023	6 088 757			Budget initial 2023	5 210 837		
Budget initial 2022	5 624 606	464 150	8,25 %	Budget initial 2022	5 111 961	98 876	1,93 %
Budget rectificatif 2022	5 844 751	244 006	4,17 %	Budget rectificatif 2022	5 093 074	117 763	2,31 %

2.1 Les recettes

L'hypothèse retenue pour les recettes est la reconduction de la subvention pour charges de service public inscrite au BI 2022 (3 863 417 €) à laquelle s'ajoute

55 100 € versés en fin d'exercice 2022 par le MC au titre de la revalorisation du point d'indice pour 2023. Les recettes propres représentent 18 % des recettes globales et sont en augmentation de + 0,23 % par rapport au BI 2022.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

2.1.1 Recettes globalisées :

1. Subvention pour charges de services publics (MC) : 3 918 525 €, dont :
 - dotation de base : 3 596 140 €
 - soutien du laboratoire Ipraus : 47 000 €
 - participation à la restauration collective pour le personnel titulaire : 10 481 €
 - participation à la COMUE : 30 000 €
 - financement de 3 contrats doctoraux : 105 000 €
 - soutien au réseau de l'enseignement de la transition écologique Ensa-éco : 25 000 €
 - compensation décharge pour la recherche 15 000 €
 - compensation pour l'accueil de la cheffe de projet SID ArchiRès : 3 000 €
 - participation pour les actions sociales : 13 796 €

- soutien aux actions internationales en Asie (Iprous) : 6 000 €
 - aide à la publication (Iprous) : 4 500 €
 - soutiens divers (renforcement du tutorat/monitorat, jeune création) : 5 000 €
 - financement des actions internationales (hors Asie) : 2 500 €
 - prise en charge de la revalorisation de 3,5% du point d'indice : 55 108 €
2. Autres financements de l'Etat : 18 428 €
- Subvention de l'Agence de Service et de Paiement, pour aider au financement des emplois aidés.
3. Fiscalités affectées : 43 408 €
- CVEC : reversement par le CROUS d'une fraction de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), soit 20 € de base par étudiant inscrit.
La programmation des actions financées par le produit de la CVEC est orientée vers la santé des étudiants (consultation d'ostéopathie, consultation d'une psychologue) et les activités sportives et culturelles.
4. Recettes propres : 944 326 €
- Droits d'inscription et de préinscription : 717 201 €
 - Vente des cartes pour les impressions : 53 243 €
 - Location des locaux : 20 000 €
 - Taxe d'apprentissage : 72 000 €
 - Participation des étudiants aux frais de transport des voyages d'études et à l'hébergement : 80 500 €
 - Divers : 1 382 €

2.1.2 Recettes fléchées :

1. Financements fléchés de l'Etat : 110 000 €
 - Subventions pour l'aide à la mobilité :
 - MC : 110 000 € qui concernent les boursiers et les non boursiers et sont inscrits en compte de tiers. Ces recettes varient en fonction du nombre d'étudiants en mobilité, de leur destination et de leur situation personnelle.
2. Autres financements publics fléchés : 176 150 €
 - Mobilité :
 - Erasmus + : 120 000 €
 - Conseil régional Ile-de-France : 10 150 €
 - 2 conventions de mécénat avec la caisse des dépôts et consignation pour le financement de 2 ½ contrats doctoraux (15 000 € x 2)
 - 1 convention de partenariat « AVITEM » pour 8 000 €
 - 1 convention de recherche IPRAUS pour « les logements de demain » à 8 000 €

2.2 Les dépenses

Variations des dépenses des budgets initiaux par enveloppe (en millions d'€)

2.2.1 Personnel (T3)

Destinations	Personnel 2016	Personnel 2017	Personnel 2018	Personnel 2019	Personnel 2020	Personnel 2021	Personnel 2022	Personnel 2023
Enseignement, service communs et pédagogiques	1,383	1,252	1,326	1,538	1,410	1,431	1,422	1,451
Recherche	0,069	0,100	0,100	0,009	0,022	0,015	0,003	0,003
Valorisation et diffusion culturelles	0,0498	0,0520	0,027	0,027	0,027	0,027	0,027	0,027
Fonction support	0,781	0,972	0,839	0,802	1,017	1,094	1,058	1,062
Total personnel	2,283	2,376	2,292	2,376	2,476	2,567	2,514	2,544

Dans l'ensemble, les dépenses de personnel restent stables, malgré les revalorisations indiciaires (ancienneté ou mesure des 3,5 %). Cette stabilisation s'explique notamment par l'impact du recrutement de nouveaux agents, plus jeunes, en remplacement d'agents partis à la retraite, ayant une ancienneté et une rémunération plus importantes.

2.2.2 Fonctionnement

Destinations	Fonct. 2016	Fonct 2017	Fonct 2018	Fonct 2019	Fonct 2020	Fonct 2021	Fonct 2022	Fonct 2023
Enseignement, service communs et pédagogiques	0,651	0,658	0,726	0,786	0,792	0,586	0,575	0,516
Recherche	0,087	0,207	0,249	0,280	0,286	0,103	0,045	0,053
Valorisation et diffusion culturelles	0,091	0,073	0,101	0,168	0,115	0,211	0,195	0,183
Fonction support	1,187	1,289	1,233	1,284	1,328	1,248	1,239	1,495
Total fonctionnement	2,016	2,227	2,309	2,518	2,521	2,061	2,056	2,247

Les autorisations d'engagement (AE) calibrées à hauteur de 2 514 078 €, intègrent une provision de 600 K€ permettant l'engagement des marchés d'électricité du 60 et du 46 boulevard de la Villette pour l'exercice 2024. Ces marchés seront passés par la Direction des achats de l'Etat dans le courant de l'exercice 2023. Concernant les crédits de paiement (CP), le financement de l'augmentation du prix de l'électricité en 2023 nécessite des mesures d'économies qui sont proposées à hauteur de 254 K€ sur l'ensemble des postes de dépenses de l'école. **Ces mesures d'économies ne tiennent pas compte de l'impact que pourra avoir l'inflation (hors renchérissement de l'électricité).**

Schéma de financement du surcoût énergétique

- **Consommation en énergie :** une économie est escomptée sur ce poste (électricité et chauffage) à hauteur de 20 %, soit 148,1 K€. Deux enseignants de l'Ecole mènent actuellement un diagnostic sur l'empreinte énergétique des bâtiments que nous occupons sur deux sites pour pouvoir faire des propositions visant à réduire fortement notre consommation énergétique. Cette mission s'appuie tout à la fois sur les équipes administratives et techniques de notre établissement (services bâtiments, informatique, sécurité et logistique ...) mais s'intègre également à la démarche qu'une école d'architecture doit mener aujourd'hui pour intégrer les enjeux du développement durable

dans son enseignement. Parallèlement, des mesures concrètes sont actuellement mises en œuvre au sein de l'établissement afin de répondre à la demande du secrétaire général du MC de baisser de 10 % d'ici à 2024 la consommation d'électricité, voire d'anticiper une baisse des approvisionnements énergétiques supérieures à 10% durant la période hivernale.

Par ailleurs, un plan d'investissement a été élaboré pour les prochaines années dont l'effort financier porte principalement sur ce plan de sobriété énergétique, soit près de 1,3 M€. Pour financer ce plan de sobriété énergétique, l'établissement va, comme en 2020, candidater au 2ème appel à projet « résilience 2 » sur la rénovation énergétique des bâtiments publics lancé par la DIE en présentant 3 projets :

1. Un projet d'éco-éclairage (remplacement de l'ensemble des luminaires par des LED),
2. Un projet de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) permettant de réguler au plus près des besoins nos installations de CVC,
3. Une isolation de l'enveloppe bâtimentaire de notre site annexe (changement de la verrière et isolation des murs extérieurs).

Cependant, l'hypothèse retenue d'une réduction de 20 % de la facture énergétique de l'établissement reste conditionnée à l'efficacité des mesures énoncées en amont et ne pourra s'apprécier dans un premier temps, qu'à réception des prochaines factures et des consommations réelles constatées, notamment pour la période hivernale 2022/2023.

A l'appui de ces données, une clause de revoyure sera donc nécessaire en cours de gestion 2023 afin de permettre un réexamen de cette hypothèse, détaillée ci-après :

	Charges de fonctionnement (en CP)	Calcul BI 2023 avant économies d'énergie	Objectif économie énergie 20 %	BI 2023 après économies d'énergie
1	Charges (hors énergie) 2022	1 760 611,38	0	1 760 611,38
2	Electricité site annexe 2022	22 500,00	4 500,00	18 000,00
3	Electricité site principal 2022	152 000,00	30 400,00	121 600,00
4	Chauffage CPCU 2022	153 000,00	30 600,00	122 400,00
5=1+2+3+4	Total BUDGET BR1 2022 (CP)	2 088 111,38	65 500,00	2 022 611,38
6	Majoration 2023 électricité site principal	413 266,00	82 653,20	330 612,80
7=5+6	BUDGET BI 2023	2 501 377,38	148 153,20	2 353 224,18

Budget cible pour équilibre financier BI 2023	2 247 420
Economies proposées (hors énergie)	-105 804

- Les autres postes d'économies proposés, à hauteur de 106 K€, consistent principalement en la rationalisation budgétaire des enveloppes prévisionnelles au regard de l'exécution constatée sur l'exercice 2022. L'effort demandé sur les frais de missions et les voyages participe également à la stratégie de « sobriété énergétique ».

RECAPITULATIF DES ECONOMIES	BI 2022	PREV. EXE 22	BI 2023	Economies budgétaires	%
FRAIS DE MISSIONS	162 064,00	131 768,25	135 000,00	27 064,00	17%
VOYAGES PEDAGOGIQUES	302 643,00	278 690,33	285 000,00	17 643,00	6%
INFORMATIQUE	262 000,00	176 674,74	245 000,00	17 000,00	6%
RECAPITULATIF DES ECONOMIES	BI 2022	PREV. EXE 22	BI 2023	Economies budgétaires	%
ATELIERS	85 000,00	67 798,38	75 000,00	10 000,00	12%
RECEPTIONS	36 000,00	27 000,00	30 000,00	6 000,00	17%
PUBLICATIONS/EDITIONS/IMPRESSION (hors recherche)	115 000,00	71 818,27	101 000,00	14 000,00	12%
ORGANISATION, EVENEMENTS, COLLOQUES, PORTES OUVERTES	48 300,00	21 108,00	39 002,62	9 297,38	19%
TEST ANGLAIS TOEIC	15 000,00	11 590,00	10 200,00	4 800,00	32%
TOTAL	1 026 007,00	786 447,97	920 202,62	105 804,38	10%

2.2.3 Interventions

Destinations	Interv 2016	Interv 2017	Interv 2018	Interv 2019	Interv 2020	Interv 2021	Interv 2022	Interv 2023
Enseignement, service communs et pédagogiques	0,259	0,157	0,122	0,164	0,126	0,245	0,275	0,254
Recherche	0,175						0,170	0,165
Total interventions	0,434	0,157	0,122	0,164	0,126	0,245	0,445	0,419

Enseignement : Les allocations Mobilité attribuées par le Ministère de la Culture, le Conseil Régional d'Ile-de-France (10 150 €) et l'Union Européenne (Erasmus) sont calculées en fonction des étudiants partant en mobilité. Les bourses de mobilité accordées par le MC aux boursiers sont inscrites en compte de tiers pour 110 000 €.

Pour l'année scolaire 2022/2023, une enveloppe à hauteur de 115 000 € est prévue pour le dispositif de mobilité ERASMUS (21 K€ étant exécutés en fonctionnement pour des actions transversales). Sont également prévues, la subvention de partenariat IEVP (licence professionnelle) pour 7 700 €, les subventions accordées à Bellasso et Bellastock pour 17 000 €, les subventions d'aide à l'édition dans le cadre de la recherche pour 5 000 € et les aides d'urgence accordées aux étudiants en grandes difficultés (10 K€).

Recherche : cette enveloppe permet de financer 4 contrats doctoraux pour 135 000 €.

Enfin, une cotisation à la communauté d'universités et établissements Paris-Est Sup est prévue à hauteur de 30 000 €.

2.2.4 L'investissement

Le total des dépenses d'investissement prévu pour 2023 s'élève à **878 000 € en CP** ; elles sont financées à hauteur de 877 920 € par un prélèvement sur le fonds de roulement.

La composition des dépenses d'investissement est la suivante (cf. plan pluriannuel d'investissement) :

- Matériels pédagogiques : 20 000 € (outillages ateliers),
- Informatique : 73 000 € (matériels informatiques, logiciels),
- Restructuration/aménagement : 150 000 € (restructuration de l'accueil), 250 000 € (travaux d'aménagement de l'annexe au 46 boulevard de la Villette),
- Sécurité : 250 000 € (rénovation du système de sécurité intrusion),
- Audiovisuel : 25 000 € (renouvellement des régies des amphithéâtres),
- Mise aux normes : 70 000 € (déserfumage Ipraus), 15 000 € (points d'accroches toiture), 25 000 € (remise en état des ascenseurs).

3. L'équilibre financier

Tableaux 4 et 5

Les éléments du tableau « équilibre financier » permettent de totaliser les opérations de trésorerie budgétaires et non budgétaires ayant un impact, positif ou négatif, sur la trésorerie de l'établissement. Par la différence entre les deux, on détermine la variation de trésorerie sur l'exercice.

Il fait apparaître pour l'ENSA-PB, en 2023, la nécessité de procéder à un prélèvement sur la trésorerie à hauteur du montant du solde budgétaire négatif (**- 877 920 €**). Ce prélèvement sur la trésorerie tient au financement des investissements à réaliser.

4. Situation patrimoniale

Tableaux 6 et 7

Le compte de résultat prévisionnel est présenté en déficit pour un montant de 362 875 €. Compte tenu, d'une part des dotations aux amortissements prévisibles pour un montant de 362 955 €, d'autre part de l'amortissement des bâtiments de 904 233 €, l'établissement dégage une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 80 €.

Le financement des investissements programmés pour un montant de 878 000 € est assuré par un autofinancement à hauteur de 80 € et par un prélèvement sur le fonds de roulement de 877 920 €.

Le fond de roulement demeure confortable en se situant à 1 626 534 € en fin d'exercice, ce qui représente 102 jours de fonctionnement. Le niveau final de trésorerie s'établit à 1 526 302 €, soit 95 jours de fonctionnement.

5. Les opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 8

L'établissement prévoit en 2023 l'encaissement de 286 150 € de recettes fléchées (page 3), auquel est associé un montant prévisionnel de dépenses de 286 150 €.

Suite à la présentation du budget initial, des échanges ont lieu sur le sujet. Béatrice Jullien interroge le niveau du fond de roulement. Mme Chantal Bonnefoy indique que si le budget est soutenable, la trésorerie a fortement diminué. La capacité d'autofinancement de l'Etablissement est de 80 € ce qui la rend quasi nulle mais le fond de roulement est confortable. L'établissement n'est pas en insuffisance de financement étant donné que les recettes courantes financent les dépenses courantes.

Jean-François Renaud fait remarquer que depuis plusieurs années l'établissement finance tous les investissements sur le fond de roulement mais il fait remarquer que ce fonctionnement a ses limites.

Pascal Dal Pont ajoute qu'aujourd'hui le prélèvement sur le fond de roulement pourrait financer deux années d'investissement. La règle des trois mois (90 jours de fonctionnement disponibles au fond de roulement) s'appliquant, l'école peut investir encore deux années au même niveau. Mme Bonnefoy ajoute que trois mois de fond de roulement disponible constitue une marge sécurisée. Pascal Dal Pont informe que l'école va candidater à trois appels à projet portés par la DIE pour financer des travaux permettant de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments.

Jean-François Renaud demande si la dotation en hausse du ministère prend en compte les difficultés énergétiques qui représentent 50 % de coûts supplémentaires.

Ronald Amétis fait part du versement d'une aide du ministère et précise que l'impact des contraintes énergétiques sur nos dépenses n'est pas encore calibré notamment du fait de l'augmentation du coût des transports.

Pascale Richter s'étonne du budget alloué à la rénovation du système de sûreté qui s'élève à 250 000 €. Pascal Dal Pont explique que le dispositif de sûreté date de 2009 et se révèle obsolète. En cas de panne les pièces de rechange sont introuvable. Le prestataire mandaté a préconisé un changement complet de l'installation. Il renvoie à la lecture de l'étude sur la sûreté (AFL).

Arnault Labiche précise que si d'autres pannes survenaient, l'école n'est à ce jour pas en capacité de réparer le système et de maintenir en sécurité l'établissement. L'étude réalisée par le cabinet AFL préconise d'échelonner les travaux nécessaires à moyen terme afin de lisser la dépense.

Solenn Guével intervient au sujet du travail engagé par la CFVE pour la refonte de la licence qui aura un impact sur le nombre d'ETP en T3 et va nécessiter un taux d'encadrement plus élevé par des contractuels. Elle demande si celui-ci est prévu dans le budget.

Elle ajoute que la question des voyages est interrogée de manière récurrente chaque année par la CFVE concernant les économies possibles et leur équilibre. Le marché avec l'agence Globéo coûte très cher à l'Ecole du fait qu'aucun billet à bas prix ne peut être acheté incitant les étudiants à prendre eux-mêmes leurs billets.

Pascal Dayre pose la question de la responsabilité de l'Ecole dans le cas d'achat de billet directement par les étudiants. Murièle Fréchède indique que ces étudiants ne sont pas officiellement en voyage avec l'Ecole.

Pascal Dal Pont fait remarquer que nous ne sommes pas juridiquement obligés de faire appel à l'agence Globéo. Pour rappel, seuls les frais de transport sont payés par l'Ecole, les frais d'hébergement et de repas restant à la charge des étudiants.

Miguel Macian suggère une sorte de charte de la sobriété, une éducation à des comportements nouveaux pour les étudiants sans abandonner l'exigence intellectuelle.

Béatrice Jullien demande si l'Ecole dispose de marges de manœuvre de réajustement. François Brouat répond que la gestion est compliquée : l'Ecole ne dispose pas de crédits d'investissement et le budget est très contraint. Le CA pourra, au mois de mars, lors de l'examen du budget rectificatif, revenir sur ces équilibres.

Arnault Labiche ajoute que les impacts induits par la hausse des coûts liée au chauffage seront connus et permettront une meilleure visibilité sur 2023.

Jean-François Renaud fait remarquer que l'investissement sur le réaménagement de l'Ecole est intéressant dès lors qu'il sert le plan de sobriété énergétique de l'Ecole. Il permet d'être plus vertueux et donne davantage de marges de manœuvre pour les années à venir.

Pascal Dal Pont, à la question de Béatrice Jullien sur la manière dont le surcoût énergétique de 20 % a été calculé, répond que la direction financière avance avec énormément d'inconnues sur cette question et a présenté un budget prudent qui préserve les moyens pédagogiques de l'Ecole.

Béatrice Jullien indique que les étudiants n'impriment pas leurs travaux pour des raisons économiques au détriment de leur compréhension. Elle demande s'ils pourraient imprimer davantage, à des prix plus bas ou gratuitement, dans une limite contrôlable et contrôlée.

Miguel Macian alerte sur le fait que l'impression est importante puisqu'elle permet de révéler les erreurs de paramètres. Murièle Fréchède informe que les étudiants impriment de 5 à 7 mètres par an, ce qui est peu.

Pascal Dal Pont informe que le tarif des impressions fait l'objet d'une décision du conseil d'administration.

Jean-François Renaud demande si les 106 000 € de la subvention notifiée hier, peuvent être reversés sur les moyens pédagogiques. Ronald Amétis répond qu'ils viendront compenser l'inflation constatée sur les voyages. Les économies d'énergie sont maintenues et les moyens pédagogiques rationalisés.

André Lortie fait remarquer que l'économie la plus forte concerne les voyages quand celles portant sur l'informatique ne représentent que 6 %. Nos habitudes ont changé, notamment notre mode de travail avec l'étranger et on peut faire l'hypothèse d'un changement structurel.

Mme Chantal Bonnefoy informe que le budget doit être voté avant le 1^{er} décembre et que la présentation d'un compte financier 2022 au mois de mars 2023 donnera la possibilité de présenter un budget rectificatif.

Arnault Labiche demande que soit mentionné dans le vote cette possibilité de modifier le budget de l'établissement.

Jean-François Renaud conclut en invitant au vote des prévisions comptables suivantes du BI 2023, sous réserve que ce BI 2023 soit revu sur le budget rectificatif en mars 2023 en intégrant les variations constatées sur la conjoncture économique et les subventions complémentaires du ministère.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°2 :

Article 1 :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 69,5 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond
- 6 355 415 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 544 487 € en personnel
 - 2 514 078 € en fonctionnement
 - 418 850 € en intervention
 - 878 000 € en investissement
- 6 088 757 € de crédits de paiement dont :
 - 2 544 487 € en personnel
 - 2 247 420 € en fonctionnement
 - 418 850 € en intervention
 - 878 000 € en investissement
- 5 210 837 € de prévisions de recettes
- 877 920 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2 :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve les prévisions comptables suivantes :

- 877 920 € de variation de trésorerie
- 362 875 € de résultat patrimonial
- 80 € de capacité d'autofinancement
- 877 920 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

3. Présentation du plan d'actions 2023 en matière de contrôle interne comptable et budgétaire

Une note de présentation du contrôle interne comptable et budgétaire a été transmise par courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'administration avec un certain nombre d'annexes (notamment la cartographie des risques et des processus budgétaires et comptables).

Rappel : Objectifs de la démarche

Le contrôle interne vise à améliorer la sécurité juridique, financière et patrimoniale d'un établissement. C'est une méthode d'organisation de la fonction financière qui permet à une structure de respecter les objectifs de qualité financière qu'elle s'est fixée, en anticipant les problèmes qu'elle pourrait rencontrer.

La qualité de ce dispositif dit de « maîtrise des risques comptables et financiers » conditionne l'appréciation de la qualité des comptes de l'établissement et, par consolidation, la certification des comptes de l'Etat par la Cour des comptes.

Afin de garantir la qualité budgétaire et comptable de l'école, le déploiement du contrôle interne doit permettre d'identifier les faiblesses ou risques relatifs aux processus de gestion. Chaque année, la cartographie des risques et un plan d'actions pluriannuel sont présentés au conseil d'administration.

Cette démarche de contrôle interne budgétaire et comptable, initiée depuis plusieurs années au sein des ministères et établissements publics, sera inévitablement renforcée avec la mise en œuvre, dès le 1^{er} janvier 2023, de la responsabilité des gestionnaires publics.

Avancement des travaux

Au sein de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, la démarche est pilotée par le directeur financier et l'agent comptable. Un comité de gouvernance a été constitué, il est composé du directeur, du directeur-adjoint, du directeur financier et de l'agent comptable et se réunit au moins 2 fois par an.

Ces travaux initiés en décembre 2015 ont permis de formaliser une « cartographie des risques comptables et financiers ». Cette cartographie, principalement axée sur les risques comptables, est complétée à partir de 2022 d'une cartographie des risques budgétaires (annexe 1). La définition d'une charte organisant les travaux du contrôle interne financier (annexe 2) et l'élaboration d'un organigramme nominatif fonctionnel qui répartit les responsabilités tout au long des processus viennent compléter le dispositif (annexe 3).

Bilan des contrôles internes comptables

Rappel :

Une démarche de contrôle interne comptable, à l'initiative de l'agence comptable, a été présentée aux membres du Conseil d'administration lors du CA du 1^{er} juillet 2021. A l'époque, cette présentation ne constituait qu'une simple information en l'absence d'une démarche de contrôle interne budgétaire concomitante du fait de la vacance de poste du directeur financier. Après une

introduction sur les objectifs du contrôle interne comptable, avaient été présentés la méthodologie du contrôle et un calendrier des contrôles à réaliser au titre des années 2021 et 2022/2023.

Présentation des deux contrôles réalisés :

- Le premier contrôle a porté sur la régie de recettes de l'école. Il a été réalisé de manière inopinée en octobre 2021 et a conduit à un certain nombre de recommandations. Un plan d'action a été proposé par le régisseur et le service financier en novembre 2021.

Le contrôle a permis d'améliorer le suivi des recettes de l'école encaissées par la régie : les droits d'inscription, de pré-inscription et le paiement des cartes de photocopies.

Parmi les actions menées pour améliorer la qualité comptable : acquisition d'un logiciel comptable de gestion des recettes (module lié à la nouvelle application budgétaire et comptable PEP) permettant la tenue d'une comptabilité suivant la réglementation comptable au lieu d'un suivi sur tableau Excel.

- Le second contrôle interne a porté sur les immobilisations corporelles et a été réalisé les 7 avril 2022, 13 octobre et 18 octobre 2022. Une sélection aléatoire de 30 acquisitions d'immobilisations a été effectué à partir de certains comptes d'immobilisation composant l'actif du bilan. Il a porté sur l'exercice 2021.

Les contrôles réalisés ont permis de détecter un certain nombre de risques et donné lieu à des recommandations.

Le plan d'action qui sera élaboré à partir des recommandations de l'agence comptable a pour objectif d'améliorer la qualité comptable.

Principaux risques et actions identifiés

L'ensemble des processus et risques sont répertoriés au sein des cartographies budgétaires et comptables présentées en annexe 1. Le plan d'actions reprend également les risques identifiés et détermine un calendrier de mise en place de mesures correctives. Il est donc proposé à la validation du conseil d'administration un plan d'actions pour 2023 qui permettra de renforcer les procédures nécessaires à la maîtrise des risques budgétaires et comptables majeurs identifiés ci-après.

Les risques budgétaires majeurs :

Avec les récents départs et arrivées au sein de l'école, les automatismes en matière de suivi de la gestion sont à consolider. La préparation du BI 2023, a permis notamment de constater le manque de support technique permettant de collecter rapidement des données fiabilisées nécessaires à calibrer les prévisions en matière de masse salariale et d'emplois.

En étroite collaboration avec la DRH, les actions suivantes devront être mises en œuvre en 2023 :

- Elaboration et partage d'un tableau de suivi mensuel de la masse salariale et des ETP,
- Elaboration et partage d'un tableau de consolidation annuelle de la masse salariale et des ETP.

Ces tableaux permettront ainsi de sécuriser le partage de l'information et des données relatives à la masse salariale dans le cadre des travaux budgétaires.

Parallèlement, la formalisation des notes de procédures (préparation budgétaire, commande publique, gestion des voyages et des déplacements) sera un objectif nécessaire à sécuriser la gestion au quotidien.

Les risques comptables majeurs :

Classés par cycles comptables, les risques liés à des processus budgétaires et comptables sont définis selon l'importance de leur survenance.

En complément du contrôle budgétaire, l'année 2023 sera consacrée au contrôle interne comptable sur deux processus de la dépense : la paye et le versement des bourses.

En effet, avec la multiplicité des intervenants à l'ENSA PB, la paye constitue une zone de risque majeure de par son caractère sensible et son évolution réglementaire constante. Les points d'attention portent notamment sur les aspects juridiques (contrats, lettre d'engagement, réglementation), les aspects financiers (contrôle de la liquidation au regard de la législation du travail) et les aspects comptables (correcte imputation comptable).

Une démarche similaire sera réalisée pour analyser le processus des bourses et détecter les points de fragilité.

Ces deux contrôles internes seront l'occasion d'élaborer des fiches de procédure en collaboration avec les services métiers (RH et service des études) renforçant ainsi la qualité budgétaire et comptable de deux processus de la chaîne de la dépense.

Ce sujet très technique est présenté conjointement par M. Ronald Amétis, directeur financier, et par Mme Bougnaud-Vedel, agent-comptable de l'Ecole. Mme Bougnaud-Vedel intervient également en visioconférence puisqu'elle a rejoint, tout récemment, la DDFIP de l'Allier, tout en assurant de façon transitoire ses missions de comptable public de notre établissement.

Ronald Amétis présente la démarche en matière de contrôle interne budgétaire et le plan d'actions 2023 axé principalement sur la maîtrise des risques liés au calibrage de la masse salariale.

Florence Bougnaud Vedel présente la démarche de contrôle interne comptable et le plan d'actions qui sera orienté en 2023 vers la maîtrise des risques liés à l'allocation des bourses. Elle précise par ailleurs qu'il s'agit de la continuité de la démarche qui avait été présentée à l'occasion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2021 et qui a abouti par exemple à une meilleure gestion des immobilisations corporelles de l'école ou encore à l'acquisition d'un logiciel pour une meilleure tenue de la régie de recettes.

Anabel Mousset demande si dans le cadre du contrôle du processus d'attribution et de versement des bourses prévu en 2023, les bourses de mobilités seront contrôlées et sous quelle forme. Dispose-t-on d'un calendrier ?

Florence Bougnaud-Vedel répond positivement et précise que le contrôle se fera sous forme d'un questionnaire suivi d'un entretien avec les services concernés pour mieux en comprendre le fonctionnement. La volonté du ministère étant de remonter la chaîne en allant interroger les services métiers pour une meilleure compréhension des circuits d'allocation au sein des écoles.

Arnault Labiche fait remarquer que les outils de contrôle interne ne doivent pas faire oublier les missions pédagogiques.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°3 :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, approuve le plan d'actions 2023 en matière de contrôle interne comptable et budgétaire.

Décompte des votes

Votants : 16

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 16 (unanimité)

6. Octroi d'une subvention de 6 000 € pour l'aide à la publication de l'ouvrage : " De quoi l'urbanisme est-il le projet ? " d'André Lortie.

André Lortie se retire pendant la délibération du conseil.

Une délibération est demandée aux membres du CA pour l'octroi aux « éditions de l'Aube » d'une subvention de 6 000 € pour soutenir la publication de l'ouvrage d'André Lortie. Le principe du soutien financier de cette publication a été validé au conseil de l'IPRAUS du 18 octobre 2022.

Ronald Amétis présente le document.

François Brouat précise qu'il ne s'agit pas d'un marché public pour lequel l'école serait le commanditaire d'une prestation d'édition mais d'une aide octroyée à un éditeur privé pour une publication qui valorise les travaux de recherches de l'IPRAUS, en touchant un plus large public.

Miguel Macian demande à ce que le financement de l'Ecole soit indiqué.

Jean-François Renaud ajoute qu'une production de la recherche sert l'intérêt de l'Ecole, en outre André Lortie donne des conférences partout dans le monde et participe à son rayonnement.

Délibération n°4 :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de 6 000 € aux « éditions de l'Aube » pour la publication de l'ouvrage d'André Lortie, chercheur permanent au sein de l'Ipraus/AUSser, issu du mémoire original de son HDR intitulé « De Quoi L'Urbanisme est-il le projet ».

Décompte des votes

Votants : 14

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 14 (unanimité)

4. Voyage pédagogique à Siem Reap (Cambodge) : contribution de l'École pour le voyage des 9 étudiants

Murièle Fréchère présente le projet de voyage à Siem Reap au Cambodge qui s'inscrit dans un partenariat de longue date avec l'Asie du Sud Est pour lequel il est demandé de déroger à la règle de participation des étudiants au voyage d'études. Le voyage est encadré par Cyril Ros. C'est un atelier de terrain et un élément du studio qu'il dirige. Le prix des billets d'avion a augmenté, il est proposé que les étudiants ne payent que 20 % du billet (au lieu de 30 % qui est la règle).

Véronique Turgeon fait remarquer que ce voyage représente un quart du budget alloué aux voyages. Pascale Richter ajoute que ce voyage émarge à hauteur de 12 000 € sur le budget. Louana Lioud questionne également la part de ce voyage dans le budget des voyages de l'Ecole.

Pascale Richter ajoute que plusieurs studios rencontrent des difficultés pour partir. Murièle Fréchère indique qu'il représente un surcoût de 1 000 € pour l'Ecole et rappelle que ce partenariat avec le Cambodge existe depuis de nombreuses années. C'est un travail de terrain ainsi qu'un travail avec l'Ecole nationale des beaux-arts. De ce fait, c'est un voyage qui dépasse l'intérêt du studio. François Brouat ajoute que depuis les années 1970, un travail de recherche est engagé et se poursuit avec les enseignants sur plusieurs générations. Les collaborations avec la Thaïlande, le Cambodge et le Vietnam sont anciennes et continues.

Jean-François Renaud rappelle que l'équité sur la question des voyages est un débat récurrent et fait partie des sujets du prochain mandat.

Miguel Macian trouverait intéressant d'avoir des retours sur cet atelier. François Brouat répond qu'il y a eu des publications sur le sujet. Béatrice Jullien fait remarquer que l'Ecole manque de visibilité sur l'historique de ces collaborations. François Brouat informe qu'un ouvrage sur l'histoire de cette recherche sera prochainement publié avec l'ENSA de Paris La Villette.

Jean-François Renaud demande s'il est possible de tenir compte de la nouvelle notification pour augmenter le budget pédagogique. Ronald Amétis indique qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes notamment concernant l'inflation.

Chantal Bonnefoy rappelle que l'établissement pourra présenter après la certification des comptes, un BR1 qui peut tenir compte des évolutions à venir en 2023 et des « bonnes nouvelles » de 2022.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°5 :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, accepte de déroger à la règle concernant la participation financière aux frais de voyage, fixée à 30 % du prix total du voyage, pour les 9 étudiants du studio de master « Altérités-Enchevêtrements » qui se rendront à Siem Reap (Cambodge) du 4 au 21 janvier 2023.

La participation pour ce voyage sera ramenée à 22,5 % du prix du billet d'avion, soit 350 € par étudiant.

Décompte des votes

Votants : 14

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Pour : 13

Mme Chantal Bonnefoy et M. Pascal Dayre partent à 17h.

5. Ouverture de l'éméritat aux maîtres de conférences titulaires de la HDR :

François Brouat rappelle qu'il est proposé d'étendre la possibilité de conférer l'éméritat aux maîtres de conférences détenteurs d'une HDR, possibilité qui vient d'être ouverte aux universités. Cependant, cela nécessite une modification du décret statutaire des enseignants-rechercheurs des Ensa. Il propose de reporter ce point de l'ordre du jour et de saisir le ministère de cette proposition.

6. Conditions d'admission sur sélection des étudiants entrant en 1ère année de licence à la rentrée 2023 :

Comme chaque année, notre Conseil d'administration est amené à délibérer sur les conditions d'admission en première année de licence pour tenir compte, tout à la fois, du calendrier qui nous est imposé par Parcoursup et de l'augmentation continue des candidats.

Murièle Fréchède rappelle la procédure de l'an dernier qui comportait deux étapes dans le calendrier :

- Le calcul de la moyenne sans coefficient des 300 meilleures
- Le reste des dossiers regardés manuellement par les enseignants (30 à 40 dossiers par binôme,
- Soit 500 à 600 entretiens à distance en visioconférence.

1) Le calendrier général Parcoursup 2023 :

- Paramétrage du site par l'école du 14 novembre 2022 au 14 décembre 2022,
- Ouverture du site aux candidats le 20 décembre 2022,
- Saisie des vœux par les candidats du 18 janvier au 8 mars 2023,
- Finalisation des dossiers des candidats le 6 avril 2023,
- Récupération des dossiers des candidats par les établissements d'enseignement supérieur le vendredi 14 avril 2023 (vacances de printemps de l'ENSA-PB du 29 avril au 8 mai 2023),
- Saisie du classement des candidats retenus par les établissements d'enseignement supérieur le lundi 22 mai 2023 dernier délai.

2) Proposition de calendrier de la sélection ENSA-PB 2023 :

- Ouverture de l'accès aux dossiers des candidats le vendredi 14 avril,
- Etablissement du classement à partir des moyennes des candidats par le service des études entre le 17 et le 21 avril,
- Envoi des convocations des candidats admissibles aux oraux d'admission le 21 avril,
- Oraux d'admission le samedi 13 mai 2023 toute la journée,
- Saisie des notes et classement par la direction des études du 15 au 17 mai,
- Remontée sur Parcoursup de la liste des candidats classés le 19 mai.

3) Rappel des modalités de sélection

Pour sa sélection, l'ENSA-PB cherche à sélectionner les candidats répondant aux critères suivants : curiosité, sérieux et motivation.

- **1ère étape : examen du dossier scolaire**

Candidats en Terminale et en post-baccalauréat :

- Classement sur la moyenne générale de l'ensemble des notes, toutes matières confondues des bulletins de Première et de Terminale ainsi que des notes des épreuves du baccalauréat (épreuves anticipées pour les candidats en Terminale, ensemble des épreuves pour les candidats post-Baccalauréat). Les épreuves de spécialités des baccalauréats généraux seront affectées d'un coefficient 5, toutes les autres notes auront un coefficient 1.
- Ce travail est effectué par série (types de baccalauréats, les candidats déjà titulaires du baccalauréat étant considérés comme relevant d'une même série autonome), de façon à retenir, pour chacune, les meilleurs dossiers, en nombre proportionnel au nombre de candidats de la série (général, technique, professionnel, dans l'enseignement supérieur).

Candidats en Terminale préparant ou titulaires de baccalauréats étrangers :

- Classement sur la moyenne des notes (sur 20) attribuées au dossier par deux examinateurs enseignants et intégration dans la liste de classement globale. Le nombre de candidats classés sera proportionnel au nombre de candidatures.

Entre 800 et 900 candidats seront retenus pour passer l'entretien.

- **2ème étape : entretien dans les locaux de l'ENSA Paris Belleville le samedi 13 mai 2023**

Les candidats retenus à l'issue de la 1ère étape sont invités à prendre un rendez-vous sur Parcoursup pour venir passer un entretien dans les locaux de l'ENSA Paris Belleville le samedi 13 mai 2023.

Cette seconde étape se déroulera en présentiel.

Entretien avec deux enseignants, d'une durée de 10 mn dont 5 mn de conversation sur un support graphique et 5 mn de questions. Aucune production personnelle ne peut être présentée devant le jury.

Les examinateurs auront accès au dossier Parcoursup des candidats (bulletins de notes, projet de formation motivé...)

Le jury composé de deux enseignants s'attache à repérer les qualités suivantes :

- Présentation orale : structuration des idées, capacité d'analyse et pertinence, imagination,
- Ouverture sur le monde : sens de l'observation, centres d'intérêt,
- Démarche d'orientation : motivation, intérêts pour les études d'architecture,
- Qualités personnelles : maturité, expression, réactivité, dynamisme

Notation sur 20, aboutissant au classement des 400 meilleurs dossiers (les ex æquo sont départagés grâce à la moyenne générale de leur dossier scolaire).

Le classement final est réalisé à partir de la note de l'entretien, les ex æquo étant départagés par la moyenne calculée à l'étape 1.

4) Points d'attention et évolutions à prendre en compte :

- Les entretiens en visioconférence seront possibles pour les candidats résidant hors de France métropolitaine et ceux étant dans l'incapacité de se déplacer pour des raisons justifiées.
- Hors Parcoursup, 10 places sont accessibles après examen des dossiers des candidats par la commission locale des étudiants étrangers.
- Accès direct hors sélection du Lycée Guimard : le lycée technique du bâtiment Guimard propose 1 à 3 élèves auxquels un accès direct à la première année est réservé.

Jean-François Renaud rappelle que ce point a été voté en CFVE la semaine précédente.

Pascale Richter demande comment font les candidats qui sont auditionnés au même moment. Murièle Fréchède répond que certains candidats ont dû louer des espaces pour passer les auditions en visio-conférence.

Louana Lioud suggère des auditions composées de binômes enseignants/étudiants.

François Brouat informe que le ministère a souhaité l'harmonisation des modalités d'admission pour toutes les écoles.

Miguel Macian signale que depuis plusieurs années se pose la question des modalités de sélection des candidats. Il propose que soit de nouveau demandé au candidat une production personnelle afin d'éviter cette forme de « standardisation robotisante », comme le deviennent les entretiens en visioconférence. Murièle Fréchède répond qu'instaurer de nouveau cette épreuve risque d'augmenter les inscriptions en écoles préparatoires.

Raphaël Fabbri souhaiterait retrouver un mode de recrutement qui nous relie à nouveau avec la motivation des candidats, aux profils variés. François Brouat acquiesce et ajoute que ce n'est que lors d'un entretien que l'on peut cerner la personnalité du candidat.

Jean-François Renaud conclut en souhaitant qu'une demande soit transmise au ministère pour la création d'un groupe de travail sur le sujet en faisant participer toutes les écoles.

Une délibération est proposée au conseil d'administration :

Délibération n°5 :

Le conseil d'administration de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, après en avoir délibéré, décide d'organiser les conditions d'admission sur sélection des étudiants entrant en 1^{ère} année de Licence à la rentrée 2023 comme suit :

1) Dispositif Parcoursup (130 places) :

- 1^{ère} étape :

➤ Candidats en Terminale et en post-baccalauréat :

- Classement sur la moyenne générale de l'ensemble des notes, toutes matières confondues des bulletins de Première et de Terminale, ainsi que des notes des épreuves du baccalauréat (épreuves anticipées pour les candidats en Terminale, ensemble des épreuves pour les candidats post-baccalauréat). Les épreuves de spécialités des baccalauréats généraux seront affectées d'un coefficient 5, toutes les autres notes auront un coefficient 1.
- Ce travail est effectué par série (types de baccalauréats, les candidats déjà titulaires du baccalauréat étant considérés comme relevant d'une même série autonome), de façon à retenir, pour chacune, les meilleurs dossiers, en nombre proportionnel au nombre de candidats de la série (général, technique, professionnel, dans l'enseignement supérieur).

➤ Candidats en Terminale préparant ou titulaires de baccalauréats étrangers :

- Classement sur la moyenne des notes (sur 20) attribuées au dossier par deux examinateurs enseignants et intégration dans la liste de classement globale. Le nombre de candidats classés sera proportionnel au nombre de candidatures.

- 2^{ème} étape :

- Entretien avec deux enseignants, d'une durée de 10 mn, dont 5 mn de conversation sur un support graphique selon un choix aléatoire. Aucune production personnelle ne peut être présentée devant le jury. Notation sur 20 aboutissant au classement des 400 meilleurs dossiers (les ex æquo sont départagés grâce à la moyenne calculée à l'étape 1). Les examinateurs auront accès au dossier Parcoursup des candidats (bulletins de notes, projet de formation motivé...)

2) Dispositif hors Parcoursup (10 places) :

- Examen des dossiers par la commission locale des étudiants étrangers.

Décompte des votes

Votants : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Pour : 12 (unanimité)

7. Questions diverses et informations :

a. Diagnostic environnemental de l'ENSA Paris Belleville :

Jean-François Renaud informe le conseil d'un rapport d'une trentaine de pages qui constitue un point d'étape de la Mission qui a été confiée par François Brouat à Gaëlle Breton et David Albrecht ; maîtres de conférences et a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

François Brouat présente le cadre global dans lequel s'insère cette mission et, plus particulièrement, l'articulation entre cette mission et le travail des équipes administratives qui élaborent le plan de sobriété énergétique de l'Ecole. Il rappelle la demande du ministère dès le mois d'août de diminuer la consommation d'énergie de 10 %. Un travail avec Arnault Labiche est alors engagé. Un travail de diagnostic sur l'empreinte énergétique du bâtiment - qui concerne l'ensemble des usagers de l'école, personnels et étudiants - a été confié à Gaëlle Breton et David Albrecht.

Le document est annexé au présent compte-rendu.

b. Analyse et amélioration de l'empreinte environnementale de l'ENSA Paris Belleville

David Albrecht et Gaëlle Breton présentent au conseil leur rapport et concluent sur l'idée d'une réflexion élargie à l'ensemble de l'Ecole sur les enjeux pédagogiques.

Miguel Macian fait remarquer qu'après lecture du rapport le projet se présente très enthousiasmant et prometteur, le sujet très bien maîtrisé et avec méthode.

Béatrice Jullien demande comment le plan de sobriété va s'articuler avec un montant de 1,3 M€ prévu sur le plan d'investissement. David Albrecht répond qu'il y a deux temporalités, le plan de relance à rendre pour le 6 décembre et l'impératif des travaux en 2023. L'Ecole doit disposer de scénarios possibles d'actions.

Jean-François Renaud ajoute qu'il s'agit d'une opportunité de réflexion et d'actions immédiates qui pourront être pérennisées par la mise en place d'un système d'autocontrôle et de prise de mesure. L'Ecole est tel un métabolisme qui pourrait s'améliorer au fil des années.

Pierre Champenois suggère d'identifier les enseignements qui ont un impact positif ou négatif sur l'émission de CO2 et la biodiversité.

David Albrecht précise que la seule diminution de la consommation du chauffage permet de faire de grandes économies, à terme moderniser le système technique permettrait de faire de réelles économies. Il ajoute que la question environnementale n'est pas assez présente dans les missions d'enseignement. Murièle Fréchède précise que deux enseignements optionnels ont été créés sur ce sujet.

Gaëlle Breton fait remarquer que la notion infuse dans les enseignements de manière non explicite et qu'elle est à l'œuvre dans les studios. Elle propose le lancement d'un groupe de travail sur l'alimentation.

Jean-François Renaud précise que c'est un sujet très présent dans la réforme de la licence.

Arnault Labiche remercie le directeur d'avoir initié cette mission ainsi que pour le travail engagé.

Gaëlle Breton fait remarquer que le projet de transformation de l'accueil intégrera cette dimension en lui apportant plus d'ambition encore. L'empreinte environnementale peut s'inscrire dans plusieurs projets et mobiliser l'ensemble de l'Ecole.

c. Rapports de l'IGAC et de l'IGESR sur « les conditions de l'enseignement et le déroulement de la formation dans les ENSA ».

Un lien renvoyant sur la publication du rapport sur le site internet du ministère de la Culture a été envoyé par courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

François Brouat informe que le bureau du collège des directeurs s'est réuni récemment avec la direction de l'architecture et a fait le point des suites des rapports de l'IGAC.

Points à approfondir :

- Développement du réseau des écoles et politique de site,
- Travail sur le référentiel des compétences et la réforme de l'arrêté d'organisation des études de 2005,
- Modalités de recrutement des étudiants de première année.

François Brouat poursuit en indiquant que des sujets majeurs sont portés dans le rapport comme les questions RH concernant l'alignement des rémunérations des enseignants avec le MESRI, le régime indemnitaire, la formation continue... Ces sujets font l'objet d'un texte qui devrait être publié en mars 23.

Jean-François Renaud ajoute qu'un des points essentiels est la stratégie nationale concernant le nombre d'étudiants pour les écoles d'architecture ainsi que le réseau des écoles. Il demande comment réussir à mobiliser le ministère pour les 20 prochaines années.

François Brouat précise que les effectifs étudiants n'ont pas été calculés selon un objectif politique, ils ont été fixés selon la jauge des écoles en 2000 ! Le rapport propose que les écoles créent des filiales et d'augmenter de 5 % des effectifs étudiants, proposition qui n'est pas du tout à la hauteur des enjeux.

Jean-François Renaud constate une avancée sur les questions pédagogiques par rapport au 1^{er} rapport mais regrette que ce dernier manque d'ambition sur les effectifs étudiants.

d. Projet Archi Folies JO 24

François Brouat informe du lancement par la Ministre de la culture des Archi-Folies lors d'une réunion le 21 novembre 2022 avec 20 écoles d'architecture qui s'est tenue à la Villette. L'Ecole a désigné deux enseignants Luis Burriel et Noël Dominguez, et deux étudiants référents, Colin Mortereau et Stelio Cinq-Fraix. La matinée était consacrée à un atelier pédagogique échelle 1 et à la présentation des 3 agences d'urbanisme qui travaillent sur le plan guide qui sera publié début 2023. Le budget de 25 000 € alloué aux écoles semble insuffisant au regard du projet architectural.

Fin de la séance à 18h10

Le président

Jean-François Renaud

